

Compte-rendu du Conseil municipal du 23 février 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 23 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 23 février à 18H45, les membres du Conseil Municipal de ST LERY se sont réunis à la salle du conseil sur convocation en date 16 février 2024 qui leur a été adressée par Mr MANENC Daniel, Maire de la Commune de ST LERY et affichée Le 16 février à la Mairie de ST LERY

Présents :

Mr MANENC Daniel, Mme ROCHERON Isabelle, Mme CONOIR Dominique,
Mr Corentin GILLET, Mr MAROT Daniel, Mme TRAVERS Agnès,
Mme ZUCCOLOTTO Sophie.

Absent excusé : Mr Xavier MARIVINT pouvoir à Mme Isabelle ROCHERON

Absent non excusé : Mr Titouan JOSSE

Secrétaire de séance : Mme Dominique CONOIR

Nombre de membres en exercice	09
Présents	06
Suffrages exprimés	07

DELIBERATION20240223 -1: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 COMMUNE

COMMUNE section FONCTIONNEMENT

Report 2022	374 672.36 €
Dépenses 2023	176 905.41 €
Recettes 2023	343 447.16 €
Résultat exercice 2023	166 541.75 €

Résultat de clôture 2023	+ 541 214.11 €
--------------------------	-----------------------

COMMUNE section INVESTISSEMENT

Report 2022	+ 36 894.34 €
Dépenses 2023	231 617.74 €
Recettes 2023	65 528.51 €
Résultat exercice 2023	- 166 089.23 €

Résultat cumulé avant RAR	- 129 194.89 €
----------------------------------	-----------------------

RAR Dépenses	0
---------------------	----------

RAR Recettes	0
---------------------	----------

Résultat cumulé 2023	- 129 194.89 €
-----------------------------	-----------------------

Madame ROCHERON Isabelle 1^{ère} adjointe après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après la sortie de Monsieur le Maire de la salle du Conseil demande aux Conseillers de délibérer sur les différents chapitres et comptes du Compte Administratif 2023 de la commune et de s'exprimer par un vote à main levée. Le conseil municipal vote le compte administratif 2023 l'unanimité.

DELIBERATION20240223 -2: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 - COMMUNE

Après avoir voté le compte administratif 2023 de la commune, le maire procède à la lecture du compte présenté par le Percepteur.

Le conseil après avoir entendu la lecture du compte de gestion de la commune de l'exercice 2023 dont les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes aux écritures du compte administratif voté précédemment, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte de gestion 2023 de la commune.

DELIBERATION20240223-4: VOTE DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ECOLES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX DIFERENTS ORGANISMES - ANNEE 2024

Monsieur le maire présente la liste des demandes de subventions reçues en Mairie et demande au conseil de décider s'il accorde une subvention et de fixer le montant pour chaque demande retenue.

Il est ensuite procédé au vote subvention par subvention à savoir :

Demande de subvention de fonctionnement de l'école privée de Mauron

- Ecole primaire et maternelle Saint Pierre de Mauron par convention : proposition : 900 € par élève (8 élèves) subvention de fonctionnement)
Subvention accordée à l'unanimité

Demande pour voyages scolaires : proposition : 50 € par élève

- Ecole primaire et maternelle Saint Pierre de Mauron : demande pour 2 enfants pour une sortie scolaire de 4 jours à Plounéour-Brignonen Plages (29) : Sport nature
- Collège Marie immaculée de Mauron : demande pour un voyage linguistique en Angleterre (2 élèves), un voyage à Paris (1 élève) et un séjour sur les côtes bretonnes (1 élève).

Subvention accordée à l'unanimité pour ces 2 demandes

Le conseil municipal décide de verser une subvention à hauteur de 50 € par enfant pour les éventuelles demandes des écoles concernant les enfants de ST LÉRY dans le cadre d'un voyage scolaire.

Subventions accordées à l'unanimité pour les demandes ci-dessous :

- Association « LES AMIS DE ST LÉRY » : 250 €
- Association « ST LÉRY PHOTOS » : 250 €
- Société de Chasse ACCA de Mauron : **100 €** + 300 € à verser aux piégeurs de ragondins.
- Rugby club du pays de Mauron- Stade de ST LÉRY : 310 €
- Les papillons blancs ADAPEI du Morbihan (un jeune) : 400 €
- Cadets de Mauron : 250 €
- ADMR : 150 €
- Les Restos du Cœur : proposition : 200 €
- Secours Catholique : proposition : 200 €
- UDSP du Morbihan : Œuvres des pupilles des Sapeurs-pompiers : 200 €
- Association l'ELFE (Épicerie locale favorisant l'Entraide) : 250 €
- COMITE DES FETES : 500 €

Fin de séance à 20h35

En préfecture le 26 février 2024

Affichée le 26 février 2024

Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie certifiée conforme au
Registre des Délibérations
A St LÉRY, le 23 février 2024.
Le Maire,
Mr Daniel MANENC